

Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 juillet 2020
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code générale des collectivités territorial

B-RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°1 Autorisation d'absence et crédit d'heures
POINT N°2 Emplois saisonniers
POINT N°3 Fixation des indemnités des élus

C-COMMISSIONS

- POINT N°4 Mise en place de la commission communale des impôts directs
POINT N°5 Commission de délégation du service public
POINT N°6 Commission de contrôle des listes électorales
POINT N°7 Commission d'attribution des logements sociaux
POINT N°8 Commission de suivi du site du Balançan

D- ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°9 Demande de décharge de responsabilité de la régisseuse piscine

E-BUDGET-FINANCES

BUDGET COMMUNE

- POINT N° 10 DOB
POINT N° 11 Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier municipal- Budget principal
POINT N° 12 Vote du compte administratif 2019- Budget principal
POINT N° 13 Affectation du résultat 2019- Budget principal
POINT N° 14 Vote du budget primitif 2020
POINT N° 15 Provisions SAGEP
POINT N° 16 Vote des taux d'imposition 2020
POINT N° 17 Réaménagement emprunt garanti

BUDGET ANNEXE EAU

- POINT N°18 Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier municipal- Budget annexe de l'eau

- POINT N°19 Vote du compte administratif 2019- Budget annexe de l'eau
POINT N°20 Affectation du résultat 2019- Budget annexe de l'eau
POINT N°21 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe de l'eau

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- POINT N°22 Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier municipal- Budget annexe de l'assainissement
POINT N°23 Vote du compte administratif 2019- Budget annexe de l'assainissement
POINT N°24 Affectation du résultat 2019- Budget annexe de l'assainissement
POINT N°25 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe de l'assainissement

BUDGET ANNEXE CINEMA

- POINT N°26 Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier municipal- Budget annexe du cinéma
POINT N°27 Vote du compte administratif 2019- Budget annexe du cinéma
POINT N°28 Affectation du résultat 2019- Budget annexe du cinéma
POINT N°29 Vote du budget primitif 2020- Budget annexe du cinéma

E-VIE ASSOCIATIVE

- POINT N°30 Subventions aux associations

F-AFFAIRES SOCIALES

- POINT N°31 Election des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h.

Convocation et note de synthèse envoyée le 15 juillet 2020.

Il est fait l'appel des présents.

PRESENTS : (30) Dominique LAIN (Maire) – Elisabeth MARIOTTINI – Jean-Michel DRAGONE- Pierre BEDRANE – Véronique BOULANGER – Loïc POTHONIER – Nathalie NIVIERE – Jean-Louis ALBERTI – Catherine BARRIERE – Thierry HERMIER – Philippe ICKE- Marguerite BORSU- Henri OBADIA- Marie José ZANETTI- Caterina de CORO- Richard CARCENAC- Corinne LECHAT-Sylvie SIMONDI- Frédéric BLANC- Gregory MIGNEREY- Hanane BEN YAJOU- Guillaume BEAUGEY- Camille LORENZO- Pierre LEFEVRE- Martine WAGNER- Frédéric LEHMULLER- Jacques QUEIRARD- Gladys PASQUALINI- Geoffrey DAVID- Angéline PANIZZI

PROCURATIONS : (3)

Frédéric BARRIERE donne procuration à Catherine BARRIERE
Angélique VAN BATTEN donne procuration à Elisabeth MARIOTTINI
Sandrine ROGER donne procuration à Nathalie NIVIERE

ABSENTS : (0)

Le quorum est atteint.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

(enregistrement tenu à disposition du Cabinet de Monsieur le Maire et consultable sur place)

Délibération N°	Intitulé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance - Camille LORENZO	APPROUVE UNANIMITE
	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2020 <i>Monsieur Geoffrey DAVID s'interroge sur la pérennité de la forme du compte –rendu du conseil municipal.</i> <i>Monsieur le Maire répond qu'en accord avec le conseil municipal ce sera un compte rendu synthétique. Toutefois, les enregistrements sont conservés et mis à disposition de tout requérant.</i>	APPROUVE UNANIMITE
	Décisions du Maire <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/14	Autorisation d'absence et crédit d'heures pour les élus Monsieur le Maire précise que le Luc étant chef-lieu de canton, <i>il est possible de procéder à une majoration de 30% de ce crédit d'heures pour les actifs.</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/15	Emplois saisonniers <i>Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une régularisation pour 6 mensualités découlant des besoins des services.</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/16	Indemnités des élus <i>Monsieur le Maire précise deux points sur cette délibération :</i> - <i>Conformément à un engagement de campagne les rémunérations à taux constant seront baissées car Monsieur le Maire refuse les frais de représentation ce qui équivaut à 350 euros par mois soit environ 5000 euros /an.</i> - <i>L'enveloppe de l'ensemble des neufs adjoints sera répartie pour 11 élus: les neufs adjoints et les deux conseillers délégués. Ainsi à donnée constante, les adjoints percevront une rémunération inférieure à l'équipe précédente.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID fait remarquer qu'en 2014 le groupe ID pour le Luc avait une position inverse quant à la majoration des 15% liée au statut de la collectivité comme chef-lieu de canton. D'autre part, l'ensemble des rémunérations de la nouvelle équipe sera logiquement revues à la hausse du fait du changement de strate démographique.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID regrette la présentation des modalités de cette délibération qui présente des indices bruts et non de sommes concrètes.</i> <i>Le groupe de l'opposition votera néanmoins ce point car il a conscience de la charge de travail des élus locaux.</i>	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Monsieur le Maire précise que les indemnités sont à la baisse par rapport à l'équipe précédente car la même somme est répartie pour 11 élus et non pour 9. Par ailleurs, il a refusé de prendre des indemnités de frais de représentation. Il souligne que les sommes concrètes sont à leur disposition.</i>	
20/17	Mise en place de la commission communale des impôts directs : <u>Titulaires</u> : Camille LORENZO- Jean-Louis ALBERTI- Frédéric BARRIERE- Patrick LAMBERT-Dominique LAIN- Rachid BELHADJ- Elisabeth MARIOTTINI- Jean-Michel DRAGONE- Loic POTHONIER- Philippe ICKE- Danielle MURAIRE-Grégory MIGNEREY- Jérôme BELLUCCI- Corinne LECHAT – Frédéric BLANC- Angélique VANBATTEN- <u>Suppléants</u> : Henri OBADIA- Hanane BEN YAJOU- Marguerite BORSU- Catherine BARRIERE- Nathalie NIVIERE- Véronique BOULANGER- Sylvie SIMONDI- Caterina de CORO- Guillaume BEAUGEY-Richard CARCENAC – Thierry HERMIER- Marie- José ZANETTI – Sandrine ROGER- Pierre BEDRANE- Nathalie ARNAUD – Jean Claude ABELLO	APPROUVE A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR 7 ABSECTIONS -Pierre LEFEVRE -Martine WAGNER -Frédéric LEHMULLER -Jacques QUEIRARD -Gladys PASQUALINI -Geoffrey DAVID -Angéline PANIZZI
20/18	Election des membres de la commission de délégation des services publics <u>Titulaire</u> : Frédéric BLANC- Jean-Louis ALBERTI- Henri OBADIA- Guillaume BEAUGEY- Frédéric LEHMULLER- <u>Suppléants</u> : Marie-José ZANETTI- Camille LORENZO- Grégory MIGNEREY- Thierry HERMIER- Gladys PASQUALINI	APPROUVE UNANIMITE
20/19	Nomination de 8 membres représentant le maire au sein de la commission de contrôle des listes électorales : <u>Titulaire</u> : Richard CARCENAC- Frédéric BARRIERE- Angélique VANBATTEN- Pierre LEFEVRE- Martine WAGNER <u>Suppléants</u> : Sylvie SIMONDI- Frédéric BLANC- Grégory MIGNEREY- Frédéric LEHMULLER- Jacques QUEIRARD	APPROUVE UNANIMITE
20/20	Election d'un représentant à la commission d'attribution des logements sociaux <u>Représentant titulaire</u> : Elisabeth MARIOTTINI <u>Représentant suppléant</u> : Corinne LECHAT	APPROUVE A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR 7 ABSECTIONS -Pierre LEFEVRE -Martine WAGNER -Frédéric LEHMULLER -Jacques QUEIRARD -Gladys PASQUALINI -Geoffrey DAVID -Angéline PANIZZI
20/21	Election des représentants de la commune à la commission de suivi du Balançan	APPROUVE A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR 7 ABSECTIONS

	<u>Représentant titulaire</u> : Jean-Michel DRAGONE <u>Représentant suppléant</u> : Véronique BOULANGER	-Pierre LEFEVRE -Martine WAGNER -Frédéric LEHMULLER -Jacques QUEIRARD -Gladys PASQUALINI -Geoffrey DAVID -Angéline PANIZZI
20/22	Demande de décharge de responsabilité de la régisseuse <i>Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une régularisation. Ce sujet aurait dû être traité depuis longtemps</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/23	DOB <i>Après l'exposé de Monsieur ALBERTI, Monsieur le Maire souligne que la municipalité a hérité d'une situation difficile et que son équipe a répondu à l'urgence pour garantir la sécurité des concitoyens et exécuter les travaux nécessaires. La volonté de l'équipe était toutefois de garder une somme d'argent pour acheter du foncier afin de répondre aux actions prévues dans leur programme. Pour éviter une paupérisation du Luc, il est nécessaire de prévoir des infrastructures publiques. Les travaux devront être financés par des subventions ou de l'emprunt.</i> <i>Monsieur le Maire rappelle que le département est l'institution qui a le plus donné en termes de subventions avec une enveloppe globale de 200 000 euros.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole afin de souligner que ce sera un budget de transition avec une empreinte politique.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID revient sur les propos de Monsieur le Maire au sujet de l'état du patrimoine actuel. Il tient à signaler que des efforts considérables ont été faits par l'ancienne municipalité en terme de restauration des bâtiments même si un travail immense reste encore à faire, et qu'il en est de même au niveau du parc automobile.</i> <i>Le groupe de l'opposition fait part de son regret de voir l'enveloppe budgétaire consacrée à la voirie divisée par deux, et également au niveau de l'investissement, la suppression de la réfection de la pelouse synthétique et l'aménagement du stade. Monsieur Geoffrey DAVID s'interroge sur l'attribution de la dotation de la subvention à hauteur de 128 000 euros valable pour 2 ans pour ce projet et le devenir de celle-ci.</i> <i>Monsieur le Maire réaffirme que l'ancienne équipe a joué le jeu d'une politique de l'apparence en affichant des finances saines et en prenant comme prisme seulement le taux d'endettement.</i> <i>Monsieur le Maire déplore la situation financière du Luc du fait que l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif part au fonctionnement et rien à l'investissement.</i> <i>Monsieur le Maire reproche à l'ancienne équipe d'avoir peut être volontairement voté le budget après les élections pour cacher qu'il était mauvais.</i> <i>Concernant l'enveloppe budgétaire de la voirie, Monsieur le Maire souligne qu'il souhaite rationaliser les coûts. Monsieur Geoffrey</i>	APPROUVE UNANIMITE

	DAVID acquiesce que la situation financière du Luc n'est pas bonne mais que l'ancienne équipe a fait des choix courageux. D'autre part, il interpelle Monsieur le Maire sur le fait qu'il était à l'époque conseiller municipal de l'opposition et qu'il avait connaissance de cette situation qui est délicate depuis plus de 20 ans. Monsieur le Maire souligne que la masse salariale a augmenté de 900 000 euros entre 2014 et 2019 avec 196 employés en 2014 et 195 en 2019 avec un taux de 63% alors que la moyenne de la strate est de 50%. Monsieur le Maire insiste sur la situation financière qui impose le recours à l'emprunt afin de réaliser des investissements. Son analyse l'amène à penser que la commune est proche de la mise sous tutelle. Monsieur Geoffrey DAVID assume les choix en terme de recrutement de l'ancienne municipalité en affirmant que cela été nécessaire pour structurer la commune avec notamment le doublage en effectif de la police municipale. Monsieur le Maire tient à préciser que l'équipe de la police municipale n'a jamais été en effectif complet. Monsieur Geoffrey DAVID souligne qu'il est difficile d'avoir une pérennité dans les effectifs de la police municipale. Madame Véronique BOULANGER, adjointe à la sécurité intervient pour déplorer la situation actuelle des agents à la police municipale qui n'ont pas les moyens d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions : problème de vestiaires, manque d'ordinateurs... Monsieur Geoffrey DAVID entend le discours mais rappelle que la police municipale a connu une réelle évolution depuis 2014 et que désormais elle est armée, elle a pignon sur rue, elle est équipée d'un centre de vidéoprotection. Pour Monsieur le Maire, le turnover de la police municipale est dû à un mauvais accueil et de mauvaises conditions de travail. Monsieur le Maire revient sur deux choix politiques au niveau du foncier. Le premier avec un permis de construire R+1 en face de la poste et le deuxième qui concerne un terrain risquant d'être perdu s'il n'y a pas de prise de position avant septembre 2020 engendrant un déblocage de 400 000 euros afin de le récupérer pour un troisième groupe scolaire. De ce fait, la réfection de la pelouse du stade synthétique a été repoussée afin de pouvoir agir sur l'acquisition de terrains. Monsieur Geoffrey DAVID souligne qu'il sera difficile pour la nouvelle équipe de se faire une réserve foncière tout au long du mandat. Monsieur le Maire souligne le manque de vision à long terme de l'ancienne équipe et de ne pas avoir fait la révision du PLU plus tôt. Et reproche à la précédente municipalité d'avoir fait croire à une situation financière saine à l'ensemble des lucois. Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il a demandé à la trésorerie son expertise et son conseil sur la situation actuelle et qu'il communiquera le document produit. Monsieur Geoffrey DAVID intervient sur le sujet en mentionnant le relationnel qui existe entre la nouvelle équipe et la trésorerie municipale. Monsieur le Maire demande expressément à Monsieur Geoffrey DAVID	
--	--	--

	de retirer ses propos car cela remet en cause l'intégrité professionnelle du personnel de la trésorerie municipale. Monsieur Geoffrey DAVID questionne Monsieur le Maire sur le vieillissement de la masse du personnel et demande si des courbes existent. Monsieur Jean-Michel DRAGONE intervient pour souligner que l'étude détaillée de la structure du personnel est en cours d'analyse. Un premier constat permet de dire qu'il y'a peu d'arrêt pour maternité ce qui montre que le personnel est plutôt vieillissant. Monsieur Jean-Michel DRAGONE affirme qu'un emploi clé à recruter serait un contrôleur de gestion. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut réagir lorsque nous voyons la situation du mal être actuel. Aujourd'hui, cette situation demande le déclenchement d'une démarche qualité auprès du personnel. Monsieur Geoffrey DAVID rappelle que ce signal avait été pris aussi au sérieux en 2014 avec le recrutement d'une personne à temps complet sur la sécurité au travail. Monsieur Geoffrey DAVID demande pour la DGF s'il y a des prospections dans les années à venir et souligne qu'elle repart à la hausse. Monsieur le Maire rappelle qu'on est dans l'incertitude avec la suppression de la taxe d'habitation et qu'il faut être vigilant dans les années à venir. Monsieur Geoffrey DAVID questionne Monsieur le Maire sur le projet de la place de la Liberté et le positionnement de la nouvelle équipe. Monsieur le Maire fait remarquer à l'ancienne équipe qu'il avait empilé les projets sans avoir analysé les possibilités budgétaires. Il rappelle qu'aujourd'hui une étude a été réalisée et qu'il faudra interroger les lucois dans une démarche participative sur ce projet et trouver les financements pour faire aboutir à ce dossier. Pour l'instant, il faut répondre à l'urgence. Monsieur Geoffrey DAVID conclut en soulignant que l'ancienne municipalité n'a pas fait de choix néfastes à long terme.	
20/24	Approbation du compte de gestion 2019- Budget principal Délibération adoptée sans débat	APPROUVE UNANIMITE
20/25	Vote du compte administratif 2019 – Budget principal Délibération adoptée sans débat	APPROUVE UNANIMITE
20/26	Affectation du résultat 2019- Budget principal Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le groupe de la majorité votera favorablement ce point pour éviter une saisie de la chambre régionale des comptes.	APPROUVE UNANIMITE
20/27	Vote du budget primitif 2020 – Budget principal Monsieur Geoffrey DAVID demande des précisions sur l'enveloppe allouée aux réparations des bâtiments publics qui passe de 180 000 euros à 111 000 euros. Monsieur le Maire explique que l'équipe municipale présente un budget pour des opérations qui seront réalisées dans les 4 mois restants de 2020.	APPROUVE A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR 7 VOIX CONTRE Pierre LEFEVRE -Martine WAGNER -Frédéric LEHMULLER -Jacques QUEIRARD -Gladys PASQUALINI

	<i>Monsieur Geoffrey DAVID souhaite avoir des précisions quant à la ligne budgétaire « catalogue et imprimés » qui passe de 4000 euros à 16 000 euros et informe que le groupe de l'opposition votera contre ce point.</i> <i>Monsieur Philippe ICKE signale qu'ils ont repris les chiffres de l'ancienne municipalité.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID déclare que le groupe de l'opposition votera contre ce budget en raison de la modification de projets stratégiques.</i> <i>Monsieur le Maire prend acte de cette décision et s'étonne de ce vote car le budget présenté est à 95% le budget préparé par l'ancienne équipe et informe que l'équipe majoritaire votera pour ce budget afin d'éviter une mise sous tutelle.</i> <i>Monsieur le Maire aurait préféré une abstention de la part du groupe de l'opposition plutôt qu'un vote contre.</i>	-Geoffrey DAVID -Angéline PANIZZI
20/28	Provision budgétaire 2020 <i>Monsieur Jacques QUEIRARD prend la parole pour saluer la décision de la majorité de continuer à alimenter la provision pour le contentieux SAGEP.</i> <i>Monsieur le Maire répond que dans le cadre de leur responsabilité, l'équipe continuera à alimenter ce compte jusqu'à la fin de ce contentieux.</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/29	Vote des taux d'imposition <i>Monsieur Geoffrey DAVID signale que le groupe de l'opposition votera favorablement pour ce point qui évite une pression fiscale supplémentaire aux contribuables lucois.</i> <i>Monsieur le Maire informe qu'en raison de la date du vote du budget après les élections et de la date butoir fixée au 3 juillet, il n'était pas possible cette année de procéder à une augmentation de ceux-ci</i> <i>Augmentation que la nouvelle municipalité fera tout pour éviter.</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/30	Réaménagement garantie d'emprunt <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/31	Approbation du compte de gestion budget annexe eau <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/32	Vote du compte administratif 2019 – Budget annexe eau <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/33	Affectation du résultat 2019- Budget annexe eau <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/34	Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe eau <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/35	Approbation du compte de gestion 2019 budget annexe assainissement <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/36	Vote du compte administratif 2019 – Budget annexe assainissement <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/37	Affectation du résultat 2019- Budget annexe assainissement <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE

20/38	Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe assainissement <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/39	Approbation du compte de gestion 2019 budget cinéma <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/40	Vote du compte administratif 2019 – Budget annexe cinéma <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/41	Affectation du résultat 2019- Budget annexe cinéma <i>Délibération adoptée sans débat</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/42	Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe cinéma <i>Monsieur Geoffrey DAVID demande des précisions sur le ROB et plus particulièrement le delta entre le montant du CA et les prévisions du BP.</i> <i>Monsieur le Maire répond que cette différence découle de plusieurs facteurs : la fin des contrats aidés, l'ouverture du cinéma au mois d'août (en raison du contexte sanitaire qui engendre l'annulation de nombreuses manifestations et la fermeture de la piscine).</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/43	Subventions aux associations 2020 <i>Monsieur Geoffrey DAVID informe que le groupe de l'opposition votera favorablement pour ce point qui permet de maintenir la richesse du tissu associatif</i> <i>mais revient sur la forme de cette délibération. Le groupe de l'opposition aurait souhaité un montant global, un historique d'attribution.</i> <i>Monsieur le Maire répond que l'ensemble des données demandées sont à disposition des élus et que toutes les subventions ont été reconduites, et se réjouit d'avoir pu maintenir dans son intégralité les subventions aux associations malgré la situation sanitaire que nous connaissons.</i>	APPROUVE UNANIMITE
20/44	Election des membres du conseil d'administration du CCAS <u>Membres élus</u> : Elisabeth MARIOTTINI- Marie-José ZANETTI- Pierre BEDRANE- Angélique VANBATTEN- Corinne LECHAT- Sylvie SIMONDI- Martine WAGNER- Geoffrey DAVID	APPROUVE UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos ce conseil municipal à 19 heures 28.

